



Motion sur les Alliances d'Universités Européennes

Votée le 11.09.2019, à Bruxelles

I. Contexte

« La Commission européenne a proposé cette nouvelle initiative aux responsables des États de l'Union européenne en amont du sommet social de Göteborg, en novembre 2017. L'initiative a été approuvée en décembre 2017 par le Conseil européen, qui a appelé à l'émergence d'au moins 20 «universités européennes» d'ici à 2024; elle constitue une étape vers la création d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025. »¹

Le projet d'Alliances d'Universités Européennes subventionne la création d'universités européennes, résultats de l'alliance d'en moyenne sept établissements de l'espace européen d'enseignement supérieur. Tous les établissements peuvent donc postuler, le projet n'est pas réservé qu'aux universités. Dans les faits, la quasi totalité des postulants sont des universités. Le premier appel, pour lequel une enveloppe de 85 millions d'euros a été octroyée depuis le budget Erasmus+, a sélectionné 17 universités européennes, représentant 114 établissements (dont l'ULB) répartis sur 24 États membres. Un second appel est organisé à l'automne 2019.

Le ministre Marcourt octroie une aide de 500 000 euros pour la simple candidature de chaque établissement d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles au premier appel ou aux suivants.

II. Analyse

Les craintes que suscite le projet AUE sont multiples :

- Le budget, pioché dans celui du projet Erasmus+, a plusieurs fois été étoffé et est finalement passé de 60 à 80 millions au terme du premier appel, afin de permettre la sélection de 17 projets au lieu de 12, chaque projet étant financé à hauteur de 5 millions sur trois ans. Outre la crainte d'un surcoût, le flou de la part des établissements sur l'utilisation concrète de ces financements persiste.
- Le projet vise à atteindre 50% de mobilité étudiante parmi les établissements. Seulement, la mise sur le même pied d'égalité de la mobilité physique et virtuelle (principalement des MOOC) facilitera grandement la réalisation de cet objectif, un.e étudiant.e inscrit.e à un MOOC réalisé par un établissement étranger étant dès lors considéré comme une mobilité, au même titre qu'un

¹ Communiqué de presse de la Commission européenne, 26 juin 2019 https://europa.eu/rapid/press-release-IP-19-3389_fr.htm

échange Erasmus. Par manque de moyens, les étudiant.e.s les plus défavorisés se verraient proposés une mobilité virtuelle.

- Un enseignement élitiste et à double vitesse entre les universités et tous les autres établissements d'enseignement supérieur (les prestigieuses universités européennes VS « les autres »), mais aussi entre les différentes facultés au sein même des établissements sélectionnés, qui pourraient s'associer en fonction de pôles et de domaines d'études favorisés.

III. Revendications

La Fédération milite pour un enseignement accessible à tou.te.s et de qualité, ce qui va à l'encontre de la mise en place de forteresse de savoir et d'un enseignement à double vitesse, ce que beaucoup d'unions nationales étudiantes européennes redoutent.

Elle prend appui sur les positions de l'European Students' Union¹, qui reconnaît une absence de lignes directrices sur des points cruciaux, ce qui inclut l'importance de l'implication étudiante à tous les niveaux, ainsi que son absence dans la gouvernance du processus. Ces positions se résument en six points :

- 1) Égalité de traitement et inclusivité en matière de dimension sociale des étudiant.e.s parmi les établissements d'enseignement supérieur partenaires de l'Alliance,
- 2) Participation effective des étudiant.e.s et leur représentation au sein des structures de gestion communes de l'Alliance,
- 3) Inclusivité et équilibre géographique,
- 4) Une mobilité physique pour tous les étudiant.e.s impliqué.e.s,
- 5) La durabilité de l'Alliance tout en évitant les pressions de la marchandisation,
- 6) Un traitement égal et équitable de tous les établissements d'enseignement supérieur éligibles à postuler en ce qui concerne le flux d'informations sur l'appel.

L'intention de la Fédération est de travailler avec les Conseils étudiants concernés pour nous assurer que la représentation des droits de tous les étudiant.e.s reste garantie dans ces nouvelles structures.

¹ <https://www.esu-online.org/?policy=resolution-european-commission-european-universities-alliances>